



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D' HAITI
Reconnue d'Utilité Publique

FORMULAIRE D'ADHESION

INFORMATIONS GENERALES :

NOM DE L'ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

PAYS _____

BOITE POSTALE _____

TELEPHONE _____

FAX _____

SITE WEB _____

COURRIEL _____

DATE DE CREATION DE LA SOCIETE _____

NUMERO N.I.F. _____

NUMERO DE PATENTE _____

NUMERO DE QUITUS FISCAL _____

SECTEUR D'ACTIVITE

Cochez la case correspondante

ALIMENTATION ET BOISSONS

AMEUBLEMENT

ASSEMBLAGE ELECTRONIQUE

ASSEMBLAGE TEXTILE

CHIMIE ET PHARMACIE

EMBALLAGES

HUILES ESSENTIELLES

IMPRIMERIE

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

METALLURGIE

PRODUITS EN CUIR

PRODUITS PETROLIERS

SERVICES FINANCIERS

SERVICES SANITAIRES

TOURISME

TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

AUTRES (PRECISER) _____

PERSONNES-CLÉS DANS VOTRE ENTREPRISE :

PRESIDENT/PROPRIETAIRE _____

DIRECTEUR GENERAL _____

AUTRES _____



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D' HAITI
Reconnue d'Utilité Publique

CERTIFICATIONS :

A QUEL PROGRAMME DE CERTIFICATION VOTRE INDUSTRIE EST-IL ASSUJETTIE ?

ISO _____

WRAP _____

BASC _____

USDA _____

AUTRES _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

POUVEZ-VOUS DIRE EN QUELQUES MOTS POURQUOI VOUS DESIREZ REJOINDRE L'ADIH ?

QU'ATTENDEZ-VOUS DE L'ADIH ?

QUELS SONT LES PROBLEMES LES PLUS IMPORTANTS AFFECTANT VOTRE ENTREPRISE AUJOURD'HUI ?

AUTRES COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

NB : Les frais d'adhésion sont de 500.00USD. Pour les cotisations, veuillez vous référer au formulaire « modalités de règlements des cotisations » annexé.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D' HAITI
Reconnue d'Utilité Publique

ANNEXE A

Code d'Ethique des membres

L'Association des industries d'Haïti (ADIH) a adopté un code d'éthique professionnelle à l'intention de ses membres afin d'établir des lignes directrices reflétant les meilleures pratiques d'affaires. Il est conçu pour promouvoir des pratiques commerciales responsables, une conduite légale et éthique appropriée, la qualité des services et des biens et de l'excellence en général.

Ce document fait partie intégrante des documents d'adhésion de l'ADIH et est dénommé **Annexe A** dans les statuts de l'ADIH.

Les membres de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) doivent :

- Poursuivre leurs activités conformément aux lois et réglementations locales et nationales en vigueur.
- S'abstenir de toute forme de conduite contraire à l'éthique ou jugée immorale.
- Respecter les normes les plus strictes en matière de professionnalisme et d'intégrité, respecter les droits, le bien-être et la dignité des autres.
- Reconnaître la valeur et l'individualité inhérentes à chaque personne et éviter les comportements discriminatoires fondés sur la race, la religion, les convictions, l'âge, l'origine ethnique ou nationale, le handicap, le statut socioéconomique, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- Maintenir des limites professionnelles appropriées.
- S'abstenir d'utiliser leur adhésion à ADIH, y compris le nom, le logo ou toute propriété intellectuelle de l'ADIH ou le poste du membre de manière non autorisée ou trompeuse.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) se réserve le droit d'annuler une adhésion à tout moment pour violation du code de déontologie des membres. Dans l'éventualité d'un tel événement, un processus d'examen approfondi sera achevé avant l'annulation. Si une adhésion est annulée, ce membre sera averti par email et aucun remboursement ne sera effectué. De plus, si le membre a opté de payer sa cotisation annuelle par mensualité, il reste obligé financièrement de payer tout solde restant dû pour la durée de son adhésion de 12 mois.

Le membre a le droit de faire appel auprès du conseil d'administration de l'ADIH sur demande écrite adressée au président du conseil d'administration, au plus tard 7 jours ouvrables après la notification formelle.

Signature du Membre

Nom du Membre

Date